



## Rétractation achat cuisine

-----  
Par Steph 056

Bonjour,j'ai signé un bon de commande pour une cuisine et versé un acompte,je voudrais savoir si possible de me rétracter car le vendeur n a pas signé le bon de commande merci

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Le bon de commande est une offre de vente que vous avez accepté, votre signature vous engage. Un devis n'a pas besoin d'être signé par le vendeur. Avez-vous versé un "acompte" ou des arrhes ?

Les conditions du contrat prévoient-elles le cas de votre rétractation ? Financez-vous l'achat avec un crédit ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

La signature de cette commande a-t-elle eu lieu en magasin? Dans une foire ? A votre domicile ?

Et y a-t-il un crédit pour le financement ?